

Par courriel :

Repentigny, le 9 juin 2015

Objet : Demande d'accès concernant la modification du 6 mars 2008 pour les sables Joliette, lots 81, 82, 83-, 84 et 87

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès verbale du 4 juin dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Modification du 6 mars 2008, 2 pages

Vous noterez que dans ce document des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 654-4355 poste 277.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

IF/if

Isabelle Falardeau

Répondante régionale de l'accès aux documents

p.j.

Repentigny, le 6 mars 2008

MODIFICATION

Les Sables de Joliette inc.
1245, 2^e rang
Sainte-Mélanie (Québec)
J0K 3A0

N/Réf. : 7610-14-01-00979-10
400474625

Objet : Exploitation d'une sablière

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 17 novembre 1976 à monsieur Léo Paul Desmarais en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), modifié le 24 juillet 1987 et cédé le 7 novembre 1995 à 9012-6483 Québec inc. à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière d'une superficie de 25,68 hectares sur une partie des lots 81, 83, 84 et 87 du cadastre de la paroisse de Sainte-Mélanie à Sainte-Mélanie, sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Joliette.

À la suite de votre demande datée du 27 novembre 2007, reçue le 28 novembre 2007 et complétée le 4 mars 2008, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes:

La superficie de 25,68 hectares aurait dû se lire comme la superficie à découvrir. La superficie de l'aire d'exploitation est de 41,7 hectares. La date prévue pour la fin des travaux d'exploitation de la sablière est la fin du mois de mars 2017.

MODIFICATION

- 2 -

N/Réf. : 7610-14-01-00979-10
400474625

Le 6 mars 2008

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre datée du 27 novembre 2007, signée par monsieur art 53-54 : et documents joints;
- Plan de localisation signée le 19 février 2008 par monsieur art 53-54 , a.g.

La modification devra être réalisée et exploitée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification du certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



JR/EB/eb

Jean Rivet
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, Laval,
Lanaudière et Laurentides

c.c. : Municipalité de Sainte-Mélanie